

REPÈRES ÉTRANGERS

(1^{er} JUILLET - 30 SEPTEMBRE 1996)

BOSNIE-HERZÉGOVINE

14 septembre 1996 : **Élections générales.**

I. Sous la pression de la communauté internationale soucieuse de conforter la paix de Dayton et de préserver l'unité du pays, des élections générales, les premières depuis celles de novembre 1990 (qui avaient déclenché le conflit), se sont déroulées en Bosnie-Herzégovine, sous le contrôle des Occidentaux (IFOR). Après quatre ans de guerre, Serbes, Musulmans et Croates étaient conviés, à travers six scrutins, à élire des institutions censées éviter un éclatement du pays. Les 2,3 millions d'électeurs devaient désigner :

1. Les institutions communes pour la Bosnie-Herzégovine

a) une présidence collégiale composée de trois membres : un Croate, un Musulman et un Serbe. Élu(e) au suffrage direct à un tour, par chacune des communautés (musulmane, croate, serbe), dans les deux entités composant le pays (Fédération croato-musulmane et Republika Srpska [RS]). Elle sera élue pour un

mandat de deux ans. Le membre obtenant le plus de voix sera président de cette présidence collégiale. Celle-ci est essentiellement chargée de la politique étrangère et de la nomination d'un Premier ministre. Elle doit prendre ses décisions par consensus. Elle deviendra tournante dans deux ans. Chaque entité ethnique conserve donc une liberté d'action très étendue ;

b) un Parlement bosniaque comprenant deux chambres : une Chambre des représentants comprenant 42 membres, dont deux tiers venant du territoire de la Fédération et un tiers de la RS, élus pour une durée de deux ans ; une Chambre du peuple composée de 15 délégués (5 Croates, 5 Musulmans, 5 Serbes), désignés par les législatures des deux entités pour une durée de deux ans.

2. Des institutions séparées pour les deux entités composant le pays, à savoir

a) dans la Fédération croato-musulmane : – Le Parlement : il comprend deux chambres : une Chambre des représentants élue au scrutin proportionnel, composée de 140 députés pour

145

* Université de Poitiers.

une durée de deux ans ; une Chambre des peuples, composée de 30 Musulmans, 30 Croates et 14 représentants des autres minorités, élus dans chacun des 10 cantons de la Fédération. – Les assemblées cantonales dans les 10 cantons, proportionnellement à la population de Croates et de Musulmans ;

b) dans la Republika Srpska (RS) (République serbe) : – Le président et le vice-président, élus au suffrage universel direct pour un mandat de deux ans par les citoyens enregistrés pour voter en RS. – L'Assemblée nationale, constituée de 140 membres élus à la proportionnelle pour un mandat de deux ans.

146

II. Ce « vote le plus compliqué de l'histoire », marqué par des irrégularités (selon l'International Group Crisis, le taux de participation aurait été de 104 %...) et supervisé par l'OSCE, a donné les résultats suivants :

1. *En Bosnie-Herzégovine.* Ces élections, qui se sont déroulées dans le calme, traduisent la victoire, comme en 1990, des partis nationalistes qui remportent tous les scrutins : Parti d'action démocratique (SDA, musulman), Parti démocratique serbe (SDS), Union démocratique croate (HDZ). Les mouvements d'opposition ne sont donc pas parvenus à inquiéter les trois partis au pouvoir.

Alija Izetbegovic (SDA) (729 034 voix, soit 82 %), Momcilo Krajisnik (Serbe, SDS) (690 373 voix, soit 66 %) et Kresimir Zubak (Croate, HDZ) (331 133 voix, soit 88 %) constitueront la présidence collégiale. Elle sera présidée par le Musulman Alija Izetbegovic, 71 ans, président sortant de la Bosnie depuis 1990.

La Chambre des représentants sera dominée par le SDA, suivi du SDS et du

HDZ. Les partis d'opposition ne recueillent que 23 % des suffrages (8 % pour la liste unie – ZLBH, coalition multi-ethnique).

2. *Dans la Fédération croato-musulmane.* Le Parlement sera composé du SDA musulman (54 % des suffrages), suivi du HDZ croate (24,5 %), l'opposition ne recueillant que 8 % pour la liste unie ZLBH et 7 % pour le Parti pour la Bosnie-Herzégovine (SBIH) de l'ancien Premier ministre Haris Silajdzic.

3. *Dans la République serbe (RS).* M^{me} Biljana Plavsic (SDS) est élue présidente de la République. L'Assemblée est dominée par le SDS (52 % des suffrages), le SDA musulman recueille 16 % des suffrages et l'opposition serbe soutenue par la Serbie 11,5 %.

Les résultats marquent la défaite des Serbes de Bosnie (1,3 million), qui voient s'effondrer leur rêve de fusion avec la Serbie. Leur candidat à la présidence collégiale, Momcilo Krajisnik, n'obtient que les deux tiers des voix au sein de sa communauté, proportion moindre que les résultats obtenus au sein de leur communauté respective par les candidats de tête musulman et croate. Radovan Karadzic, leader des Serbes de Bosnie, avait dû renoncer à se présenter (*Le Monde*, 20, 21-22 juillet, 17 et 29 août, 1^{er}-2 au 4, 8-9 au 20, 24 et 25 septembre 1996 ; *Le Figaro*, 19 septembre 1996 ; *Libération*, 20-21 juillet, 24-25 et 28 août, 2, 9 au 19 et 23 septembre 1996).

GRANDE-BRETAGNE

19 août 1996 : **Monarchie.** Avec pour toile de fond le divorce du prince de Galles, Charles, et de Lady Diana

Frances Spencer, sanctionnant le 28 août l'échec d'un mariage célébré le 29 juillet 1981, la confirmation est faite que la reine a mis en place un comité (Way Ahead Group) chargé de réfléchir sur l'avenir de la monarchie et comprenant la reine elle-même, le prince Philip et le prince de Galles, ainsi que leurs conseillers.

Il est envisagé de supprimer le principe de la liste civile votée par le Parlement, la famille royale tirerait alors ses revenus des propriétés royales qui, depuis George III, vont au budget britannique. La famille royale serait limitée aux membres directs. L'accession au trône se ferait selon l'ordre de primogéniture sans donner la préférence aux hommes, ce qui est aujourd'hui le système en Suède. Les liens privilégiés avec l'Église d'Angleterre cesseraient et le souverain pourrait épouser un(e) catholique, ce que prohibe l'Acte d'établissement (Act of Settlement) du 12 juin 1701 (*Libération*, 20 et 28 août 1996 ; *Le Monde*, 14-15, 19 juillet, 21, 24 et 29 août 1996).

GRÈCE

22 septembre 1996 : **Élections législatives.** Afin d'asseoir pleinement sa légitimité, le Premier ministre Costas Simitis, qui avait succédé le 19 janvier 1996 à Andréas Papandréou, malade, comme Premier ministre et était devenu le 30 juin leader du PASOK, fait procéder à la dissolution du Parlement, le 23 août, un an avant l'échéance normale. Les Grecs sont appelés pour la cinquième fois depuis 1989 à désigner leurs députés.

Les élections législatives traduisent un net élargissement de la gauche au détriment des conservateurs.

Le Parti socialiste (PASOK) confirme

son succès de 1993 (cf. *RE*, 69). Les autres forces de gauche voient ainsi leur résultat progresser, notamment la coalition de la gauche autogestionnaire Synaspismos (SYN), essentiellement composée d'intellectuels communistes et très prisée dans une intelligentsia grecque qui n'accepte que difficilement le bipartisme : elle franchit cette fois-ci la barre des 3 % obtenant 10 sièges. Le très orthodoxe Parti communiste grec (KKE) conforte sa position (5,6 %) en gagnant 2 sièges. Le tout nouveau Mouvement démocratique et social (DIKKI) de Dimitris Tsoulas, dissident populiste du PASOK, fait une belle entrée dans la vie politique en se voyant attribuer 9 sièges avec 4,4 % des voix.

A droite, la traditionnelle Nouvelle Démocratie (ND) menée par Miltiades Evert se maintient. Le grand perdant est le Printemps politique (POLAN) d'Antonis Samaras. Formation nationaliste, ayant connu son heure de gloire en 1993 (4,87 % des voix et 10 sièges), il ne franchit pas la barre des 3 % qui lui aurait permis de participer à l'attribution des sièges. Le Parlement grec, monocaméral, se compose de 300 députés, dont 12 « députés d'État » désignés au niveau national à la proportionnelle.

Les 288 autres sont élus dans 50 circonscriptions électorales à la RP dite renforcée qui accorde un avantage indéniabla au parti arrivé en tête (la loi électorale du 31 mars 1989 tend à favoriser les grands partis : celui arrivant en tête se voit attribuer la moitié des sièges, s'il obtient 45 % des voix et devance le second parti de plus de sept points) et dans six autres, qui ne disposent que d'un siège, au scrutin majoritaire à un tour.

Les partis ayant présenté des candidats dans au moins trois quarts des circonscriptions du pays, et ayant obtenu

Élections législatives grecques (inscrits : 8 862 014)

Partis politiques	Suffrages		Sièges	
	%	Par rapport à 1993	Attribués	Par rapport à 1993
Mouvement socialiste panhellénique (PASOK)	41,51	- 5,37	162	- 8
Nouvelle Démocratie (ND)	38,12	- 1,18	108	- 3
Parti communiste de Grèce (KKE)	5,60	+ 1,06	11	+ 2
Coalition de la gauche et du progrès (Synaspismos)	5,11	+ 2,17	10	+ 10
Mouvement démocratique et social (DIKKI)	4,43	+ 4,43	9	+ 9
148 Printemps politique (POLAN)	2,94	- 1,83	0	- 10
Union des centristes	0,72	+ 0,72	0	=
<i>Les 28 autres formations politiques n'ont pas atteint 0,30 %</i>				

un nombre de voix au moins égal à 3 %, sont assurés d'obtenir 3 sièges (*Le Monde*, 24 août, 22-23 et 25 septembre 1996 ; *Le Figaro*, 21-22 et 24 septembre 1996).

JAPON

8 septembre 1996 : **Référendum**. A la demande du conseil provincial, un référendum sur la réduction de la présence militaire américaine et la révision du statut des troupes est organisé à Okinawa à la suite d'incidents graves avec la population. 89 % des votants se prononcent favorablement, mais la participation n'est que de 59,5 %.

Royaume semi-indépendant avant

d'être annexé par le Japon au début de l'ère Meiji, l'archipel fut occupé par les Américains en 1945 avant d'être restitué au Japon le 15 mai 1972 (*Libération*, 7-8 et 9 septembre 1996 ; *Le Monde*, 10 septembre 1996).

MAROC

13 septembre 1996 : **Constitution : amendement**. 99,56 % des votants ont adopté par référendum une réforme constitutionnelle qui instaure un Parlement bicaméral. Il n'y a eu que 45 324 voix contre, le taux de participation étant de 82,95 %. A côté de la Chambre des représentants, qui sera désormais entièrement élue au suffrage

1. Jusqu'alors le Parlement monocaméral était constitué de la Chambre des représentants composée pour les deux tiers d'élus au suffrage universel direct et pour le tiers restant au suffrage indirect. Leur mandat était de six ans.

universel direct pour cinq ans¹, il est créé une Chambre des conseillers, élue au suffrage indirect, composée des « forces vives ». Elle sera composée pour les trois cinquièmes d'élus régionaux et, pour le reste, d'élus des chambres professionnelles et des salariés. La durée du mandat sera de neuf ans ; elle sera renouvelée par tiers tous les trois ans. Les deux chambres pourront censurer le gouvernement : la Chambre des représentants à la majorité absolue et la Chambre des conseillers à la majorité des deux tiers mais seulement une fois tous les douze mois.

Selon *Le Monde*, le doyen Vedel et les professeurs Y. Gaudemet et M. Rousset

ont apporté leur compétence en « ingénierie constitutionnelle ».

Résultats

Inscrits	12 349 347
Votants	10 243 957
Participation	82,95 %
Blancs et nuls	31 634
SE	10 212 323
Oui	10 166 999, soit 99,56 %
Non	45 324, soit 0,44 %

Les deux partis de l'opposition, l'Istiqlal et l'Union socialiste des forces populaires (USFP), avaient appelé à voter oui alors qu'ils avaient boycotté le

149

Élection présidentielle russe

1^{er} tour : votants : 75 744 244 (69,81 %) ; nuls : 1,61 %

		Voix
Boris Eltsine	35,28 %	26,6 millions
Guennadi Ziouganov, communiste	32,04 %	24,2 millions
Alexandre Lebed, nationaliste modéré	14,52 %	10,9 millions
Grigori Iavlinski, réformateur (Iabloko)	7,34 %	5,5 millions
Vladimir Jirinovski, ultra-nationaliste	5,70 %	4,3 millions
Sviatoslav Fiodorov (Parti de l'autogestion populaire)	0,92 %	
Mikhaïl Gorbatchev	0,51 %	
Martin Chakkoum	0,37 %	
Youri Vlassov	0,20 %	
Vladimir Bryntsalov	0,16 %	

2^e tour : votants 74 815 899 (68,8 %)

		Voix
Boris Eltstine	53,80 %	40 208 384
Guennadi Ziouganov	40,30 %	30 113 306
Contre les deux candidats	4,82 %	3 604 550

précédent référendum sur la Constitution en 1992. C'est la première fois depuis 1961 qu'il y a ainsi un consensus sur une réforme de la Constitution.

Le Parlement actuel sera dissous prochainement pour permettre l'élection des deux assemblées (*Le Monde*, 28 août, 13 et 15-16 septembre 1996 ; *Le Figaro*, 13 et 16 septembre 1996 ; *Libération*, 13 et 16 septembre 1996).

RUSSIE

150 16 juin et 3 juillet 1996 : **Élection présidentielle.** La Russie organisait sa seconde élection présidentielle depuis 1991. Onze candidats s'affrontaient au 1^{er} tour de l'élection présidentielle. Outre les deux favoris du scrutin, le président sortant Boris Eltsine et son rival communiste Guennadi Ziouganov, se présentaient l'ultra-nationaliste Vladimir Jirinovski, l'ancien président Mikhaïl Gorbatchev, l'économiste libéral Grigori Iavlinski, le général à la retraite Alexandre Lebed, l'ophtalmologue Sviatoslav Fiodorov, et trois candidats communo-patriotes moins connus (Youri Vlassov, Vladimir Bryntsalov, Martin Chakkoum).

Au 1^{er} tour, B. Eltsine recueille 35 % des suffrages, contre 32 % à son rival

communiste G. Ziouganov.

Entre les deux tours, le général à la retraite Alexandre Lebed, qui a obtenu 15 %, a été nommé chef du Conseil de sécurité, en échange de son ralliement au président sortant.

Au 2^e tour, Boris Eltsine l'emporte largement sur son adversaire, en dépit de son état de santé très précaire ; sa victoire est interprétée par l'Occident comme la confirmation de la rupture de la Russie avec le communisme (*Le Monde*, 21 mai, 15, 18, 19, 20, 21 et 22 juin, 5 et 11 juillet 1996 ; *Libération*, 2, 4 et 5 juillet 1996 ; *Le Figaro*, 18, 22, 23 juin et 5 juillet 1996 ; Agence Ria-Novost).

Du 4 juillet au 15 août 1996 : **Premier ministre, Gouvernement.** Au lendemain de sa victoire aux élections, Boris Eltsine reconduit dans ses fonctions de Premier ministre Victor Tchernomyrdine (58 ans) qui, depuis qu'il a accédé à ce poste en décembre 1992, a montré une fidélité sans faille au chef de l'État.

Le Premier ministre maintient un gouvernement de fidèles au libéralisme. Les trois vice-Premiers ministres sont Vladimir Potanine, 35 ans, chargé des questions économiques, Alexei Bolchakov, 66 ans, chargé de l'industrie, et Victor Iliouchine, 49 ans, chargé des